



# SALAIRES 2016

18 mars 2016

## LA CFDT ACTE LES POINTS GAGNES EN NEGOCIATION ET SE DECLARE SIGNATAIRE DU PROJET D'ACCORD NAO 2016

Ultime réunion de négociation du mercredi 16 mars 2016 : Après une interruption de séance de près d'une heure, La DG Snecma a fait ses dernières propositions:

### Pour les Collaborateurs et techniciens :

- L'Augmentation uniforme passe de 260€ à **275 €** annuel au 1<sup>er</sup> janvier
- + 1% sur prix du point
- + 1% passe à + **2%** sur prime d'équipe (y compris les établissements Vernon)
- Augmentations Individuelles Campagne unique 1,3 % passe du 1er juin au **1<sup>er</sup> avril**
- Garantie d'augmentation cumulée de 3% pour les années 2013/14/15 maintenue après insistance en séance
- 13ème mois planchers de 1.65 fois le salaire mensuel mini société et de **3400 €** pour les salariés niveau 5 (**plus 50€**)

### Pour les Cadres et niveau VI :

- AI de 2% au 1er janvier dont 0,15% consacré à l'évolution de carrière avec une garantie de répartition à 90%
- Garantie pluriannuelle cumulée 2013/14/15 de 3%
- 13ème mois plancher de **3850 €** (**plus 50€**)
- Reprise de la négociation « évolution de carrière des I&C »

Au-delà des mesures salariales, le projet d'accord prévoit :

- la prise en charge par l'entreprise des abonnements transport passe de 50 à **60%**
- le CESU « handicap » passe de 1200 € à **1300 €**

Dans un cadrage groupe et un planning de négociation serré, la CFDT a réussi à faire entendre plusieurs de ses revendications.

Dans ce contexte, la CFDT Snecma se déclare signataire du projet d'accord NAO 2016 pour conserver les avancées obtenues par la négociation pour les salariés Snecma.

**Merci à tous les salariés qui nous ont apporté leur soutien.**